de paris le 5 desambre 1826.

Mais cher bons amie Conbien jés
êtés Contrarié de ne pas avoir que être
a paris vue que Madame gravier malandés
legour las donc jés tés obliges de lui portes ce
qués m'avés demandés ce qui maprive
de tés voir jas peu être pluhureuse cande
ille viendéron je vous rémerci de vos bon
pruneaux & du vin qui que nous avon
trouvés bien bon Monnasepasie madelaine
& madame le paje & ce anfan qui vous disse
mille chos onétte de leur pare
Mais amie jés touches votre accion donc
vous me dir de gardes largant comme vous
gardere le mien ci les messieur bunblos
verres a paris ille poure me la portes que
que je sui un peux jennés cétte anéeci
Comme je conte atés vouvoire au bau tant je
donnere moimaime a mon Cousin francisce
aumoin que vous ne le voiés avance tant las

A Monsieur
Monsieur timbot
dans sa mason
a vingrevilla

voilas un livre de chocolas une étrene mignon
de son de mélice

je vous remerci bien mon cher amis
de la peinés que vous é donné dalés voirre
ce cher neveux qui ce [que] sor péux anpeinés
ci jes du pain amangés qui me demande ce deux
2 cent fran pour 6 moies a voilas un eant
ile vien de mécrire par un oquasion ile
ne manparle pas sa lettre ne pas signé
je vous lagoin dans le petit paqué
vous trouvéré un pour lui que vous lui
ferai tenire cande ma cousin iras a joinville
quel verat quelle qun de montreuille celane
ne pas. presé
Madame bocard ma fait par du mariage
de sa fille je conte lui écrire sous peux
je fini en vous anbrassan vous é vos anfan
de tous mon coeur soite une bonne findanés
un bon comancemant de lautre a la santes
par de sutous é conservé moi toujour vos
amitier votre toute devoie amie pour la vie
mille chos onete a mon nocle e votre Mari
in ci que ces anfan